## Dématérialisation Actes d'urbanisme







**Ouverture le MERCREDI 23 DÉCEMBRE 2023 : GUICHET UNIQUE SUD-HERAULT** 



Il est toujours possible de déposer vos demandes sous format papier directement au service urbanisme de la commune ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet.

Guichet unique: https://sudherault.geosphere.fr/guichet-unique/login/Particulier



Mise en place de la dématérialisation des documents d'urbanisme :

Permis de construire, déclaration préalable,

certificat d'urbanisme, permis d'aménager ......